



SYNDICAT DES GREFFIERS EN CHEF CFE-CGC

15-17, rue Beccaria – 75012 PARIS
Tél. : 06.26.59.49.63



<http://syndicatgreffiersenchef.e-monsite.com>
justicecgc@gmail.com

Angers, le 12 mars 2015

Madame la directrice,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur la circulaire SJ-15-54-RHG1/23.02.2015 relative aux mutations et avancements des greffiers en chef.

Un rapprochement rapide entre les postes proposés à la CAP du mois de novembre 2014, ceux pourvus à ladite CAP, ceux offerts à la promotion A2014C02 et ceux proposés pour la CAP des 28 et 29 mai prochain montre une absence inexplicquée de postes vacants.

Ce sont plusieurs dizaines de postes qui ont « disparu », notamment des postes de directeurs de greffe de TI et de CPH, y compris du 1^{er} grade. Si certains d'entre eux n'étaient pas sollicités, ce n'était pas le cas de beaucoup d'autres.

Quel que soit les intentions de l'administration sur ces postes (sortie d'école, transformation en B ou suppression), nous vous demandons de faire application des textes en vigueur et notamment :

l'article 61 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat qui indique : « **Les autorités compétentes sont tenues de faire connaître au personnel, dès qu'elles ont lieu, les vacances de tous les emplois, sans préjudice des obligations spéciales imposées en matière de publicité par la législation sur les emplois réservés** ».

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre requête et vous prions de croire, Madame la directrice, à l'assurance de notre haute considération.

P/Le Bureau
Le secrétaire général

Philippe NEVEU

Madame Véronique ANDRIOLLO
Sous-directrice des ressources humaines des greffes
Ministère de la Justice
13, place Vendôme
75001 PARIS

SDGC CFE-CGC